



République Française
Département des Hauts-de-Seine

Direction générale adjointe des services
Service secrétariat général

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18h30, le Conseil municipal de Meudon, légalement convoqué, s'est assemblé en l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Denis LARGHERO, Maire de Meudon.

Le nombre de Conseillers municipaux en exercice est de 43.

Quorum : 22

Présente délibération publiée sur le site internet de la Ville de Meudon :

du 22.12.2022 au 23.02.2023

OBJET DE LA DELIBERATION :

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF (EXERCICE 2023)

Numéro : 90/2022

Direction : affaires financières

Nomenclature « Actes » : 7 - 1

PRESENTS AU DEBUT DE LA SEANCE :

Denis LARGHERO, Virginie LANLO, Michel BORGAT, Francine LUCCHINI, Olivier COMTE, Florence DE PAMPELONNE, Christophe SCHEUER, Bahija ATITA, Saïda BELAÏD, Patrick DE LA MARQUE, Michèle GUYEU, Isabelle SOTTO, Avedik BATIKIAN, Véronique VIAS, Virginie SENECHAL, Françoise NIKLY-CYROT, Guillaume OTRAGE, Laurent DUTHOIT, Christel CARDOSO, Murielle ANDRE-PINARD, Corinne HOVNANIAN, Fabrice HERRAULT, Salima HADDADI, Robin EPPLING, Henri DUPAS, Bouchra TOUBA, Renaud DUBOIS, Louis DE COSTIL, Gabrielle LAPREVOTE, Denis MARECHAL

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION

Hervé MARSEILLE a donné procuration à Denis LARGHERO
Fabian FOUILLET a donné procuration à Laurent DUTHOIT
Audrey JENBACK-DESBREE a donné procuration à Corinne HOVNANIAN
Clément PERRIN a donné procuration à Florence DE PAMPELONNE
Maxime AGAZZOTTI a donné procuration à Christel CARDOSO
Méliné REITA a donné procuration à Henri DUPAS
Galien MAUDUIT a donné procuration à Gabrielle LAPREVOTE

ARRIVES EN COURS DE SEANCE

Marc MOSSE, 18h55 pendant la présentation du rapport d'activité 2021 du SIGEIF, avait donné procuration à Bahija ATITA
Sylvie VUCIC, 18h55 pendant la présentation du rapport d'activité 2021 du SIGEIF, avait donné procuration à Saïda BELAÏD
Fabrice BILLARD, 19h15, pendant le débat sur les orientations du PADD du PLUi, avait donné procuration à Patrick DE LA MARQUE
Yvan TOURJANSKY, 18h50 pendant la présentation du rapport d'activité 2021 du SIGEIF, avait donné procuration à Avedik BATIKIAN
Pierre GENTILHOMME, 18h55 pendant la présentation du rapport d'activité 2021 du SIGEIF, avait donné procuration à Véronique VIAS
Valérie BARBIT, 19h00, après la présentation du rapport d'activité 2021 du SIGEIF, avait donné procuration à Françoise NIKLY-CYROT

DEPART EN COURS DE SEANCE

Louis DE COSTIL, 19h35, pendant le débat sur les orientations du PADD du PLUi, donne procuration à Renaud DUBOIS

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Robin EPPLING est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

VILLE DE MEUDON

EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF (EXERCICE 2023)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 15 DECEMBRE 2022 N° 90 /2022

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU sa délibération du 12 décembre 1996, par laquelle le conseil municipal a décidé de voter le budget communal par nature, avec une présentation fonctionnelle réglementaire,

VU sa délibération du 2022 relative à l'adoption de la M57 pour le budget principal de la ville et les budgets annexes de la régie publicitaire, du centre d'art et de culture, de l'hôtel d'activités artisanales du potager du Dauphin, des activités commerciales du site Rodin-Arnaudet et des marchés d'approvisionnement,

VU sa délibération du 24 novembre 2022 relative au débat préalable au vote du budget primitif 2023 au vu du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

VU le projet de budget primitif 2023 présenté par Monsieur le Maire, annexé à la présente délibération, télétransmis aux élus et tenu à leur disposition au secrétariat général de la mairie conformément au règlement intérieur du conseil municipal,

VU l'annexe à la note explicative de synthèse sur le budget primitif 2023, annexée à la présente délibération, télétransmis aux élus et tenu à leur disposition au secrétariat général de la mairie conformément au règlement intérieur du conseil municipal,

VU le rapport sur le budget primitif 2023, présenté par Monsieur Christophe SCHEUER, Maire-Adjoint, Rapporteur du budget,

CONSIDERANT que la présente délibération a été soumise à la Commission municipale des ressources,

VU LA NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE CI-DESSOUS, AFFÉRENTE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

Le budget primitif retrace les prévisions et les autorisations de dépenses et de recettes, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, au titre de l'exercice, conformément au décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Il doit être évalué de façon sincère et ses deux sections doivent être équilibrées.

Il a été précédé du débat d'orientations budgétaires au vu d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif de l'exercice 2023 présenté par Monsieur le Maire.

Considérant que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée, a été adressée aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la Municipalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par **37** voix pour, **0** voix contre, et **6** abstention(s),

DECIDE d'individualiser au budget primitif 2023 les crédits en sus des subventions par bénéficiaire.

DECIDE que toutes les subventions d'équipement versées sont individualisées, par bénéficiaire, avec leur montant, au budget primitif 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

ADOpte le budget primitif de l'année 2023, synthétisé ainsi qu'il suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal						
Opérations de l'exercice	36 084 750.00	36 084 750.00	84 941 024.00	84 941 024.00	121 025 774.00	121 025 774.00
Total du budget	36 084 750.00	36 084 750.00	84 941 024.00	84 941 024.00	121 025 774.00	121 025 774.00
Budget annexe de la régie publicitaire						
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	88 010.00	88 010.00	88 010.00	88 010.00
Total du budget	0.00	0.00	88 010.00	88 010.00	88 010.00	88 010.00
Budget annexe du centre d'art et de culture						
Opérations de l'exercice	210 700.00	210 700.00	1 752 900.00	1 752 900.00	1 963 600.00	1 963 600.00
Total du budget	210 700.00	210 700.00	1 752 900.00	1 752 900.00	1 963 600.00	1 963 600.00
Budget annexe de l'hôtel d'activités du potager du dauphin						
Opérations de l'exercice	145 800.00	145 800.00	184 900.00	184 900.00	330 700.00	330 700.00
Total du budget	145 800.00	145 800.00	184 900.00	184 900.00	330 700.00	330 700.00
Budget annexe "activités commerciales du site Rodin-Arnaudet"						
Opérations de l'exercice	6 000.00	6 000.00	118 300.00	118 300.00	124 300.00	124 300.00
Total du budget	6 000.00	6 000.00	118 300.00	118 300.00	124 300.00	124 300.00
Budget annexe de l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement						
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	349 000.00	349 000.00	349 000.00	349 000.00
Total du budget	0.00	0.00	349 000.00	349 000.00	349 000.00	349 000.00
Budget annexe des parcs de stationnement						
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	72 000.00	72 000.00	72 000.00	72 000.00
Total du budget	0.00	0.00	72 000.00	72 000.00	72 000.00	72 000.00
Budgets cumulés						
Opérations de l'exercice	36 447 250.00	36 447 250.00	87 506 134.00	87 506 134.00	123 953 384.00	123 953 384.00
Total des budgets	36 447 250.00	36 447 250.00	87 506 134.00	87 506 134.00	123 953 384.00	123 953 384.00

Pour extrait certifié conforme à
l'original,



Denis LARGHERO

Maire de Meudon